



CONDITIONS DE VENTE

Au 2 Janvier 2022

LES PRIX AFFICHÉS EN VITRINE
S'ENTENDENT
COMMISSION D'AGENCE INCLUSE

VENTES :

Les honoraires de l'agence sont à la charge du vendeur
(Sauf accord particulier)

VILLAS ET PROPRIETES :

La commission est de :

- 6% T.T.C du prix de vente au DESSUS DE 250 000 €
- 8.45% T.T.C du prix de vente au DESSOUS DE 250 000 €

TERRAINS SANS PERMIS DE CONSTRUIRE :

La commission est de :

- 10% T.T.C du prix de vente

TERRAINS AVEC PERMIS DE CONSTRUIRE :

La commission est de :

- 6% T.T.C du prix de vente

HONORAIRES FORFAITAIRES MINIMUM : 3 000 € TTC

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

Agence sans détention de fonds

SARL Synergie Immobilier au capital de 5 000 € - Siret 820 488 914 00012 R.C.S. Grasse
Code NAF 6831Z

L'Agence est titulaire de la Carte professionnelle N° 0605 2016 000 011 238

Délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur

Co-gérants : David SÉMO et Mathieu SÉMO

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

Roquefort les Pins - Valbonne - Biot - Opio

CENTURY 21
Visa Immobilier